

TISSUS, TRICOTS GRATTES ET VELOURS RASES ECRASEMENT DU VELOURS

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est équivalent au document RENAULT D45 1596.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du Service Normalisation de ce Groupe.

Il est conforme à l'accord intervenu entre ce Groupe et PSA PEUGEOT CITROËN en OCTOBRE 1998.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet de mettre en évidence les défauts d'aspect que prennent en service certains matériaux textiles (tricots grattés en particulier) par suite de l'écrasement du velours sous une charge.
Elle s'applique aux tissus et tricots grattés ainsi qu'aux tissus et tricots de velours rasé.

2.PRINCIPE

Soumettre une éprouvette, fixée à plat sur une plaque rigide à une pression donnée en étuve humide. Après reconditionnement, apprécier l'aspect du matériau.

3.APPAREILLAGE

3.1.SUPPORT RIGIDE

non métallique, stable à l'humidité (par exemple, panneau de fibre de bois) de 300 mm x 300 mm x 2 mm permettant l'agrafage de l'éprouvette.

3.2.ETUVE HUMIDE

à 40 °C et 95 % d'humidité relative.

3.3.MASSE PARALLELEPIPEDIQUE

de 5 kg, de base 200 mm x 100 mm, protégée contre la corrosion.

3.4.ENCEINTE CONDITIONNEE

à 23 °C $\pm$ 2 °C et 50 % $\pm$ 5 % d'humidité relative.

4.EPROUVETTES

Dans le matériau à essayer, prélever une éprouvette A de dimensions 300 mm x 300 mm, une éprouvette B de dimensions 200 mm x 250 mm.

Les conditionner une heure dans l'enceinte (3.4), suspendues dans le sens de la longueur pour permettre une relaxation complète du matériau.

5.MODE OPERATOIRE

- Agrafer l'éprouvette A sur le support rigide (3.1) sans faire de plis.
- Mettre l'ensemble dans l'étuve humide (3.2) pendant une heure.
- Placer l'éprouvette B sur l'éprouvette A, endroit sur endroit.

Nota : Dans le cas des velours, placer les deux éprouvettes avec le sens du poil tel que précisé sur le schéma ci-après :



- Mettre dessus la masse (3.3).
- Replacer l'ensemble dans l'étuve humide (3.2) et le laisser encore pendant une heure.
- Laisser ensuite l'ensemble en enceinte conditionnée (3.4) pendant 16 heures sans enlever la masse (3.3).
- Retirer la masse (3.3) et l'éprouvette B.
- Laisser l'éprouvette A agrafée au support (3.1) pendant 24 heures en enceinte conditionnée (3.4), puis notifier l'aspect du matériau.
- Laisser reposer de nouveau l'éprouvette A pendant 7 jours en enceinte conditionnée (3.4), après suppression de la masse, puis apprécier l'aspect du matériau.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

Donner une cotation de 5 à 1 suivant l'importance de l'empreinte de la masse (3.3), par exemple :

- 5 : pas de trace,
- 4 : empreinte légère, visible pour quelques orientations de l'ensemble,
- 3 : empreinte plus marquée, visible pour quelques orientations de l'ensemble,
- 2 : empreinte fortement marquée, visible quelle que soit l'orientation de l'ensemble,
- 1 : empreinte très fortement marquée, velours totalement écrasé quelle que soit l'orientation de l'ensemble.

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- la référence du matériau utilisé et le nom du Fournisseur,
- les détails opératoires non prévu dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.